

être pour un homme de bien accepterait-on de mourir.⁸ Mais en ceci Dieu prouve son amour envers nous : Christ est mort pour nous alors que nous étions encore pécheurs.⁹ Et puisque maintenant nous sommes justifiés par son sang, à plus forte raison serons-nous sauvés par lui de la colère.¹⁰ Si en effet, quand nous étions ennemis de Dieu, nous avons été réconciliés avec lui par la mort de son Fils, à plus forte raison, réconciliés, serons-nous sauvés par sa vie.¹¹ Bien plus, nous mettons notre orgueil en Dieu par nous-mêmes que celle de Rm 5,22 et 8,11.

h) Le développement des vv. 12-21 oppose deux économies : celle du péché et celle de la grâce. En ces vv. capitales mais difficiles, Paul veut moins établir un parallèle de stricte similitude entre Adam et le Christ, que souligner l'opposition entre l'un et l'autre, et montrer la supériorité du second sur le premier. Il faut, de plus, ne pas oublier que, dans tout ce passage, c'est le Christ et son œuvre qui sont le centre de la pensée de Paul ; c'est à partir de ce centre qu'Adam est présenté comme celui par qui s'est instauré le règne de la mort auquel le Christ a arraché l'humanité.

i) « Le péché sépare l'homme de Dieu. Cette séparation est la mort : mort physique et éternelle, dont la mort physique est le signe, cf. Sg 2,24 ; He 6,1 » (Lyonnet). Dans ce passage, le péché et la mort sont les deux pôles de façon saisissante. La fin du v. 12 présente des difficultés célèbres de traduction et d'interprétation. L'expression grecque traduite par : *parce que* a été comprise : 1) comme une conjonction (parce que, du fait que, en raison de quoi, d'autant que), étant remplie la condition que) ce qui, grammaticalement, paraît le sens le plus défendable et est attesté par des parallèles tels que 2 Co 5,4 ; Ph 3,12 ; 4,10 ; 2) comme un relatif ayant pour antécédent Adam (à cause duquel, en raison duquel, dans lequel) ; 3) comme un relatif ayant pour antécédent le caractère d'une mort (à cause de laquelle, en vue de laquelle). Ces diverses traductions impliquent évidemment des différences d'interprétation mais, en tout état de cause, celle-ci dé-

tre Seigneur Jésus Christ par qui, maintenant, nous avons reçu la réconciliation.

Adam et Jésus Christ

12 Voilà pourquoi^h, de même que Gn 2,17 par un seul homme le péché est entré^{3,19} dans le monde et par le péché la mortⁱ, et qu'ainsi la mort a atteint tous les hommes parce que tous ont péché^j...¹³ car^k, jusqu'à la loi, le péché était dans le monde et, bien

meure délicate.

- Pour les Pères latins et pour Luther également, il y a ici avant tout l'affirmation d'une mystérieuse inclusion de tous les croyants attendent, pleins d'espérance, le salut eschatologique, dernier fruit de la Résurrection du Christ (v. 10). Paul ne sépare jamais la mort du Christ de sa résurrection (cf. 4,25). La perspective des vv. 9-11 est la même que celle de Rm 5,2 et 8,11.

g) Dès maintenant justifiés (v. 9), réconciliés avec Dieu (vv. 10-11), grâce au sang, c'est-à-dire à la mort du Christ (vv. 9-10), les croyants attendent, pleins d'espérance, le salut eschatologique, dernier fruit de la Résurrection du Christ (v. 10). Paul ne sépare jamais la mort du Christ de sa résurrection (cf. 4,25). La perspective des vv. 9-11 est la même que celle de Rm 5,2 et 8,11.

h) Le développement des vv. 12-21 oppose deux économies : celle du péché et celle de la grâce. En ces vv. capitales mais difficiles, Paul veut moins établir un parallèle de stricte similitude entre Adam et le Christ, que souligner l'opposition entre l'un et l'autre, et montrer la supériorité du second sur le premier. Il faut, de plus, ne pas oublier que, dans tout ce passage, c'est le Christ et son œuvre qui sont le centre de la pensée de Paul ; c'est à partir de ce centre qu'Adam est présenté comme celui par qui s'est instauré le règne de la mort auquel le Christ a arraché l'humanité.

i) « Le péché sépare l'homme de Dieu.

Cette séparation est la mort : mort physique et éternelle, dont la mort physique est le signe, cf. Sg 2,24 ; He 6,1 » (Lyonnet).

Dans ce passage, le péché et la mort sont les deux pôles de façon saisissante.

j) La fin du v. 12 présente des difficultés célèbres de traduction et d'interprétation.

L'expression grecque traduite par : *parce que* a été comprise : 1)

que le péché ne puisse être sanctionné^{4,15} quand il n'y a pas de loi,¹⁴ pourtant, d'Adam à Moïse la mort a régné, même sur ceux qui n'avaient pas péché par une transgression identique à celle d'Adam, figure^m de celui qui devait venir.

15 Mais il n'en va pas du don de grâce comme de la faute ; car, si par la faute d'un seul la multitudeⁿ a subi la mort, à plus forte raison la grâce de Dieu, grâce accordée en un seul homme, Jésus Christ^o, s'est-elle répandue en abondance sur la multitude. Et il n'en va pas non plus du don comme des suites du péché d'un seul : en effet, à partir du péché d'un seul, le jugement aboutit à la condamnation, tandis qu'à partir de nombreuses fautes, le don de grâce aboutit à la justification.¹⁷ Car si par un seul homme, par la faute d'un seul, la mort

que Paul lisait dans la Genèse un enseignement théologique général beaucoup plus que la narration d'un événement survenu une fois, en un lieu donné, à un personnage précis. Le mode mythique, qu'il emploie ici pour parler du péché et de la mort, répond à son interprétation de la Genèse, où il savait lire l'énoncé d'une structure fondamentale de l'existence humaine (Leenhardt).

k) La comparaison amorcée au v. 12 reste en suspens ; elle sera reprise aux vv. 15 et 18.

l) Pour certains, les vv. 13-14 expliquent la fin du v. 12 : *parce que tous ont péché*. Paul, se plaçant sur le terrain juridique, raisonne ainsi : les hommes qui ont vécu entre Adam et Moïse ne pouvaient, alors même qu'ils étaient pécheurs, être punis de mort en vertu d'une loi les concernant personnellement, puisqu'il n'y avait pas de loi. C'est donc que ces hommes subissaient la mort non du fait de leurs péchés mais du fait de celui d'Adam.

m) Pour d'autres, le v. 13 exprime l'objection suivante : comment la mort pouvait-elle être la sanction du péché puisqu'il n'y avait pas de loi ? Au v. 14, Paul répond :

les péchés commis par les hommes ayant vécu entre Adam et Moïse comportaient en eux-mêmes une puissance de mort ; la mort n'est pas une sanction purement extérieure, elle est une conséquence de la nature même du péché dont le règne s'est instauré la faute d'Adam.

- En tout état de cause, il semble bien que Paul affirme avant tout que si la mort a ré-

a régné, à plus forte raison, par le seul Jésus Christ, régneront-ils dans la vie ceux qui reçoivent l'abondance de la grâce et du don de la justice.

¹⁸ Bref^p, comme par la faute d'un seul ce fut pour tous les hommes la condamnation, ainsi par l'œuvre de justice d'un seul, c'est pour tous les hommes la justification qui donne la vie.¹⁹ De même en effet que, par la désobéissance d'un seul homme, la multitude a été rendue pécheresse,

de même aussi, par l'obéissance d'un seul, la multitude sera-t-elle rendue juste.²⁰ La loi, elle, est intervenue pour que prolifère la faute^q, mais là pour le péché à proliférer, la grâce à Ga 3,19 surabondante,²¹ afin que, comme le péché avait régné pour la mort^r, ainsi, par la justice, la grâce règne pour la vie éternelle par Jésus Christ notre Seigneur.

gné sur tous les hommes, même avant Moïse, c'est que, le sachant ou non, les hommes étaient enfermés dans une économie de mort (Rm 11,32 ; Ga 3,22), inaugurée en Adam qui représente et inclut toute l'humanité pécheresse soumise à la puissance de la mort jusqu'au jour de la victoire du Christ.

l) On peut aussi traduire *porté en compte, complié comme tel*.

m) Litt. le type (cf. 1 Co 10,6). Déjà comme le premier de tous les hommes, Adam est une figure du Christ « premier-né de toute créature » (Col 1,15 ; cf. Rm 8,29) ; mais surtout en tant qu'il inaugure une économie universelle du péché et de la mort, Adam préfigure négativement celui qui ouvre l'économie universelle de la grâce. En fait, d'autreurs, Paul est moins sensible aux ressemblances entre Adam et le Christ, qu'aux différences qui les opposent (cf. v. 15).

n) C'est-à-dire tous les hommes (cf. v. 18).

o) Litt. et le don dans la grâce, celle du seul homme Jésus Christ.

p) Après les arguments *a fortiori* des versets précédents, Paul reprend la comparaison amorcée au v. 12.

q) Paul ne veut pas dire que le but de la loi était le péché comme tel. Si la loi contribue à manifester le péché et à le faire abonder, c'est pour que, finalement, la grâce surabonde dans le Christ Jésus. La pensée de Paul sur la loi sera développée et précisée au ch. 7.

r) Litt. dans la mort.